CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E78133** **VALABLE JUSQU'AU** **08/10/2027**

ÉDITÉ LE 29/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/2007

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/10/2018

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROMANS 501 218 838

Siret : 501 218 838 00032

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 801928-001-0

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320.210010

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320.210010

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : RHONE ALPES CONSTRUCTION

12 AVENUE DU MEYROL
26200 MONTELIMAR

Téléphone : 04 75 01 72 85 **Fax :**

Portable : 0677591618

Responsabilité légale :
SEGURET (750 575 342) / DUTHOIT THOMAS DIRECTEUR GÉNÉRAL / RAYMOND NICOLAS PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : contact@ra-construction.fr

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 353 125 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)	18	11/06/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/07/2026 09:33

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.